

RESPONSABILITÉ ASSOCIATIVE

Les EEDF sont une association unique. Cela signifie que le président est responsable des activités qui se déroulent au nom des EEDF. Pour ce faire, il délègue aux responsables régionaux et aux responsables de groupes la mise en œuvre de ses responsabilités. Votre fonction est donc d'organiser les activités en vous assurant qu'elles respectent les règles légales et associatives.

➤ Le premier outil, présenté ici, est un schéma de la délégation de responsabilité qui illustre cela. Il permet de situer votre action et celle des équipes dans le cadre associatif. Il est complété par un document présentant les étapes d'un séjour - Le camp de A à Z - et permettant d'identifier à quels moments l'association exerce sa responsabilité (validation, visite, n° d'urgence).

La première des responsabilités est d'assurer la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes qui participent à nos activités.

Pour assurer cela, l'association se mobilise au niveau national pour accompagner, soutenir, prendre le relais lorsque nécessaire sur des situations qui se produisent sur les camps que vous organisez.

➤ "La procédure d'urgence" sera précisée dans le dossier directeur. Elle vous explique comment contacter l'association quand vous rencontrez une difficulté sur un camp que vous organisez ou pour signaler un événement ou accident grave.

